

# PROGRAMME DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DE L'AMÉNAGEMENT FORESTIER DURABLE RELIÉ AUX OPÉRATIONS FORESTIÈRES SUR LES UNITÉS D'AMÉNAGEMENT 084-51 ET 087-51 CERTIFIÉES FSC®



Rédigé par Karima Niboucha, Produits forestiers Résolu  
avec la collaboration de Tembec  
Mise à jour 2017 : Kathleen Goulet et François Denis, ing.f.

## Table des matières

Liste des acronymes .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
Introduction .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
Notre engagement .....	4
Territoire forestier certifié FSC® .....	5
Participation du public .....	5
Méthode de suivi des VOIC .....	5
VOIC 1 : Intérêts sur les aires de trappe autochtones .....	8
VOIC 2 : Climat d'entente avec les communautés autochtones .....	8
VOIC 3 : Connaissance des communautés autochtones .....	9
VOIC 4 : Climat d'entente avec les utilisateurs (public) .....	9
VOIC 5 : Développement économique .....	10
VOIC 6 : Retombées locales .....	10
VOIC 7 : Maintien de la population d'originaux .....	11
VOIC 8 : Protection de l'habitat des espèces menacées ou vulnérables .....	12
VOIC 9 : Protection des habitats aquatiques .....	12
VOIC 10 : Productivité forestière .....	13
VOIC 11 : Conservation des sols .....	13
VOIC 12 : Rétention et maintien de la structure dans les parterres de coupe .....	14
VOIC 13 : Protection de la régénération et des sols .....	14
VOIC 14 : Améliorer les connaissances sur l'AFD .....	15
VOIC 15. Maintien des caractéristiques (haute valeur) identifiées dans les FHVC .....	16
Conclusion .....	17
Annexe 1. Sommaire des dix (10) principes du FSC® .....	18
Annexe 2. Liste des parties prenantes du comité consultatif FSC® .....	19
Annexe 3. Carte des Unités d'Aménagement Forestières (084-51 et 087-51) .....	20

## Liste des acronymes

**AFAT** : Association forestière de l'Abitibi Témiscamingue

**AFD** : Aménagement forestier durable

**BGA** : Bénéficiaire de garantie d'approvisionnement

**BMMB** : Bureau de mise en marché du bois

**CPRS** : Coupe partielle de la régénération et des sols

**FHVC** : Forêt à haute valeur pour la conservation

**FSC®** : Forest Stewardship Council

**ISO**: International Organization for Standardization

**MFFP** : Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

**PAFIO** : plan d'aménagement forestier intégré opérationnel

**PAFIT** : Plan d'aménagement forestier intégré tactique

**PRAN** : Programmation annuelle

**RATF** : Rapport d'activité technique et financier

**RNI** : Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine de l'état

**SGE** : Système de gestion environnementale

**TLGIRT** : Table locale de gestion intégrée des ressources et du territoire

**UA** : Unité d'aménagement

**VOIC** : Valeurs, objectifs, indicateurs et cibles

## Introduction

Ce document décrit le programme de suivi et d'évaluation de l'aménagement forestier durable qui s'applique aux opérations forestières présentes sur les unités d'aménagement 084-51 et 087-51 certifiées FSC® depuis 2012.

L'aménagement forestier durable (AFD) est un processus adaptatif qui doit incorporer les connaissances nouvellement acquises résultant de l'expérience et de la recherche. De plus, notre approche est basée sur une norme reconnue internationalement, ISO 14001, qui est notre système de gestion environnementale.

Nous adhérons au concept « planifier, exécuter, vérifier et agir », permettant de mettre en place, de retracer et de suivre la progression des efforts en vue d'atteindre les objectifs de performance économique, sociale et écologique du territoire certifié.

Ce programme se veut un processus d'amélioration continue. Les éléments retenus dans le suivi sont en relation avec les principes et critères de la norme Boréale Nationale du Forest Stewardship Council FSC®. Il comprend 18 objectifs et 19 indicateurs qui découlent des 15 VOIC identifiés par les différents partenaires du territoire. Ces éléments ont été établis initialement avec la collaboration des membres du comité consultatif FSC® qui est formé par des représentants des parties présentes sur le territoire.

Le suivi des VOIC se caractérise par la mise en place et l'amélioration des différents processus de suivi et de mise en œuvre des stratégies supportant les objectifs d'aménagement forestier durable. Ces VOIC ont fait l'objet d'une révision complète avec le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs et avec le comité consultatif FSC®.

## Notre engagement

L'engagement de Produits forestiers Résolu envers l'environnement et l'aménagement forestier durable repose sur différentes politiques. Ces politiques servent à fixer les grands objectifs et les orientations du système de gestion environnementale (SGE) et de l'aménagement forestier durable (AFD). Des audits d'enregistrement et de surveillance sont réalisés par de tierces parties indépendantes afin d'évaluer notre conformité aux exigences de la norme.

## **Territoire forestier certifié FSC®**

Le territoire forestier certifié FSC® comprend deux unités d'aménagement (UA), soit la 084-51 et la 087-51.

Le territoire couvre une superficie totale de 1 420 020 ha dont la superficie productive couvre 1 060 580 ha. L'UA 084-51 a une superficie totale de 879 340 ha et une superficie productive de 641 220 ha. Elle touche à deux sous-domaines bioclimatiques, soit 91 % de sapinière à bouleau blanc de l'Ouest et 9 % de pessière à mousse de l'ouest. L'UA 087-51 a une superficie totale de 540 680 ha et une superficie productive de 419 360 ha. Elle touche à deux sous-domaines bioclimatiques, soit 28 % de sapinière à bouleau blanc de l'Ouest et 72 % de pessière à mousse de l'ouest.

## **Participation du public**

Nous travaillons en collaboration avec le comité consultatif FSC®, regroupant des représentants des parties prenantes sur le territoire, afin de recueillir leurs préoccupations. Nous consultons également les membres des Tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire (TLGIRT) ainsi que le grand public via les consultations publiques concernant les plans d'aménagement forestiers intégrés tactiques et opérationnels (PAFIT et PAFIO). Des rencontres de consultation ont lieu avec les deux communautés autochtones présentes sur le territoire. Ces deux communautés sont la communauté algonquine Anishnabe du Lac Simon et la communauté Atikamekw d'Opitciwan.

En tout temps, les personnes intéressées à obtenir plus d'informations ou à nous transmettre des commentaires peuvent nous contacter par téléphone, par courriel ou venir nous rencontrer en personne à nos bureaux. Nos coordonnées sont disponibles sur le site internet de PF Résolu. Tous les commentaires sont pris en considérations dans nos processus d'aménagement forestier.

## **Méthode de suivi des VOIC**

Des valeurs, objectifs, indicateurs et cibles (VOIC) ont été identifiés avec nos différents partenaires sur le territoire. Le suivi de ces VOIC est fait sur une base périodique et les résultats sont inscrits dans un tableau de suivi. Plusieurs sources de donnée sont utilisées pour mesurer notre performance et vérifier l'atteinte des cibles. Le tableau de suivi des VOIC est continuellement mis à jour en fonction de la disponibilité des données. Ce tableau est examiné à chaque année lors de la revue de direction. En fonction des résultats obtenus, des plans d'actions peuvent être élaborés pour corriger les écarts importants et/ou persistants observés. Ainsi, nous pouvons adapter nos activités d'aménagement forestier de façon à améliorer constamment notre performance.

Les résultats de notre programme de suivi sont diffusés au public par l'intermédiaire du comité consultatif FSC. Ces résultats sont également disponibles sur demande au public en général.

Numéro VOIC	Principes norme FSC®	Valeur	Objectif	Indicateur	Cible	Fréquence de suivi des indicateurs	Source de la donnée	Responsable	Territoire appliqué
1	Principe 3	Intérêts sur les aires de trappe autochtones	Respect des ententes sur les aires de trappe et lots de piégeage autochtones	Pourcentage de respect des modalités entendues	100 %	Annuellement	Compte-rendu des rencontres d'harmonisation RATF	Ingénieur Planification	084-51 et 087-51
2	Principe 3	Climat d'entente avec les communautés autochtones	Éviter les conflits	Nombre de conflits où le processus de règlement des différends a été appliqué	Aucun conflit	Annuellement	Compte-rendu des rencontres avec les communautés autochtones	Résolu	084-51 et 087-51
3	Principe 3	Connaissance des communautés autochtones	Réaliser des activités de connaissances avec les communautés autres que les rencontres d'harmonisations	Nombre d'activité de connaissance autre que l'harmonisation	Minimum d'une (1) rencontre par année	Annuellement	Compte-rendu des rencontres avec les communautés autochtones	Résolu	084-51 et 087-51
4	Principe 4	Climat d'entente avec les utilisateurs (public)	Participer au processus de concertation avec le milieu	Respecter les harmonisations opérationnelles convenues avec les utilisateurs	Respecter 100 % des harmonisations opérationnelles identifiées à la PRAN	Annuellement	PRAN, RATF	Résolu (Planification)	084-51 et 087-51
5	Principe 5	Développement économique	Assurer la viabilité à long terme des entreprises	Nombres de semaines d'opération des usines	Opérer 48 semaines par année	Annuellement	Résultats financiers	Résolu (Direction)	084-51 et 087-51
6	Principe 5	Retombées locales	Favoriser les retombées économiques locales	Pourcentage des achats réalisés localement et régionalement	Maintien du pourcentage des achats réalisés localement et régionalement	Annuellement	Comptabilité	Résolu (Contrôleur)	084-51 et 087-51
7-A	Principe 6	Maintien de la population d'originaux	Conserver la qualité des habitats de l'original	Nombre d'originaux inventoriés par 10 km <sup>2</sup> pour les zones 13 et 16	Maintenir ou augmenter le ratio d'originaux par 10 km <sup>2</sup> sur le territoire certifié	Quinquennal	Rapport d'inventaire	MFFP (Secteur faune)	084-51 et 087-51
7-B	Principe 6		Maintenir le succès de chasse sportive de l'original	Prélèvement d'original	Maintenir le prélèvement de la population d'original	Annuellement	Statistiques de prélèvement	MFFP (Secteur faune)	Zones 13 et 16
8	Principe 6	Protection des habitats des espèces menacées ou vulnérables	Détection des habitats des espèces menacées ou vulnérables	Nombre de nouveaux signalements	Tracer le portait des observations terrain (signalement)	Annuellement	Fiches de signalement	MFFP (Planification)	084-51 et 087-51
9	Principe 6	Protection des habitats aquatiques	S'assurer que les ponceaux installés en période hivernale rencontrent les objectifs de protection des habitats aquatiques prévus au niveau réglementaire	Pourcentage des ponceaux inspectés	100 % des ponceaux installés en période hivernale	Annuellement	Inspection visuelle et procédure de suivi des travaux	Résolu (Planification)	084-51 et 087-51

Numéro VOIC	Principes norme FSC®	Valeur	Objectif	Indicateur	Cible	Fréquence de suivi des indicateurs	Source de la donnée	Responsable	Territoire appliqué
10	Principe 6	Productivité forestière	Conserver le maximum de superficie forestière productive	Pourcentage des pertes de superficies forestières	Respecter les hypothèses de réduction sur les superficies forestières inscrites au PAFIT (maximum 3.5 %)	Tous les 2 ans	Suivi VOIC MFFP	Résolu (avant 2013) MFFP 2013 et plus	Résultats fournis par le MFFP, UA entière sauf R10
11	Principe 6	Conservation des sols	Minimiser ou diminuer l'orniérage sévère dans les secteurs d'intervention	Pourcentage des assiettes peu moyennement ou très perturbées	Minimum de 85 % des assiettes avec peu d'ornières et 0 % des assiettes très perturbées	Tous les 2 ans	Suivi CPRS	Résolu (Planification)	084-51 et 087-51
12-A	Principe 6	Rétention et maintien de la structure dans les parterres de coupe	Maintenir des structures résiduelles dans les coupes afin d'assurer un recrutement de bois mort	Quantité d'arbres verts, secs & sains et chicots laissés debout (tige/ha)	Tracer un portrait	Annuellement	Inventaire IMLNU et suivi CPRS	Résolu (Planification)	084-51 et 087-51
12-B				Quantité de gros débris ligneux de plus de 20 centimètres au sol (tige/ha)	Tracer un portrait	Annuellement		Résolu (Planification)	084-51 et 087-51
13	Principe 6	Protection de la régénération et des sols	Minimiser le pourcentage d'occupation des sentiers de débardage	Pourcentage d'occupation des sentiers de débardage	100 % des secteurs d'intervention qui ont < 25 % d'occupation	Annuellement	RATF	Résolu (Planification)	084-51 et 087-51
14-A	Principe 8	Améliorer les connaissances sur l'AFD	Acquérir et transmettre les nouvelles connaissances sur l'AFD	Nombre d'activités de transfert de connaissance	Participer ou organiser deux activités annuellement	Annuellement	Divers, voir calendrier des activités	Résolu	084-51 et 087-51
14-B			Mettre en place des projets innovateurs visant l'amélioration des pratiques forestières	Nombre de projets, d'expérimentations et essais techniques	Réaliser au moins (1) projet par année	Annuellement	Rapport annuel de la chaire	Résolu	084-51 et 087-51
15-A	Principe 9	Maintien des caractéristiques (haute valeur) identifiées dans les FHVC	Respect des modalités d'intervention déterminées pour les Forêts à Haute Valeur pour la conservation (FHVC)	Pourcentage des modalités identifiées respectées	Respecter 100 % des modalités identifiées aux FHVC	Annuellement	Tableau FHVC, PRAN	Résolu (Planification)	084-51 et 087-51
15-B	Principe 9		Évaluer l'efficacité des mesures employées pour maintenir ou améliorer les caractéristiques de conservation applicables	Voir tableau FHVC	Voir tableau FHVC	Annuellement	Tableau FHVC	Résolu (Planification)	084-51 et 087-51

## VOIC 1 : Intérêts sur les aires de trappe autochtones

**Objectif : Respect des ententes sur les aires de trappe et lots de piégeage autochtones**

Indicateur : Pourcentage de respect des modalités entendues

Cible	Fréquence de suivi des indicateurs
100 %	Annuelle

### Mesure de suivi

Validation du respect des modalités entendues avec les communautés

## VOIC 2 : Climat d'entente avec les communautés autochtones

**Objectif : Éviter les conflits**

Indicateur : Nombre de conflits où le processus de règlement des différends a été appliqué

Cible	Fréquence de suivi des indicateurs
Aucun conflit	Annuelle

### Mesure de suivi

Des ententes de règlement des différends ont été signées avec les deux communautés présentes sur le territoire.



## VOIC 3 : Connaissance des communautés autochtones

**Objectif : Réaliser des activités de connaissances avec les communautés autres que les rencontres d'harmonisations**

**Indicateur :** Nombre d'activité de connaissance autre que l'harmonisation

Cible	Fréquence de suivi des indicateurs
Minimum d'une (1) rencontre par année forestière	Annuelle

### Mesure de suivi

Dénombrer le nombre d'activités réalisées.

## VOIC 4 : Climat d'entente avec les utilisateurs (public)

**Objectif : Participer au processus de concertation avec le milieu**

**Indicateur :** Respecter les harmonisations opérationnelles convenues avec les utilisateurs

Cible	Fréquence de suivi des indicateurs
Respecter 100 % des harmonisations opérationnelles identifiées à la PRAN	Annuelle

### Mesure de suivi

Validation du respect des mesures d'harmonisations opérationnelles présente à la PRAN

## VOIC 5 : Développement économique

**Objectif : Assurer la viabilité à long terme des entreprises**

Indicateur : Nombres de semaines d'opération des usines

Cible	Fréquence de suivi des indicateurs
Opérer 48 semaines par année	Annuelle

### Mesure de suivi

Validation du nombre de semaines d'opération pour chaque usine.<sup>1</sup>

## VOIC 6 : Retombées locales

**Objectif : Favoriser les retombées économiques locales**

Indicateur : Pourcentage des achats réalisés localement et régionalement

Cible	Fréquence de suivi des indicateurs
Maintien du pourcentage des achats réalisés localement et régionalement	Annuelle <sup>2</sup>

### Mesure de suivi

Validation du pourcentage des dépenses des opérations des divisions de l'Abitibi-Témiscamingue et le Nord-du-Québec fait localement.

<sup>1</sup> Semaine d'année forestière évaluée du 1<sup>er</sup> avril au 31 mars

<sup>2</sup> Calculer par rapport à l'année comptable du 1 janvier au 31 décembre

## VOIC 7 : Maintien de la population d'orignaux

### Objectif 7-A : Conserver la qualité des habitats de l'orignal

**Indicateur :** Nombre d'orignaux inventoriés par 10 km<sup>2</sup> pour les zones 13 et 16

Cible	Fréquence de suivi des indicateurs
Maintenir ou augmenter le ratio d'orignaux par 10 km <sup>2</sup> sur le territoire certifié	Quinquennale

#### Mesure de suivi

Les résultats seront suivis selon les inventaires du MFFP (secteur faune).<sup>3</sup>

### Objectif 7-B : Maintenir le succès de chasse sportive de l'orignal

**Indicateur :** Prélèvement d'orignal

Cible	Fréquence de suivi des indicateurs
Maintenir le prélèvement de la population d'orignal	Annuelle

#### Mesure de suivi

Le MFFP (Secteur faune) fournit les statistiques de prélèvement pour les zones 13 et 16.<sup>4</sup>

<sup>3</sup> Référence

S. Lefort et S. Massé (éd.), Plan de gestion de l'orignal au Québec 2012-2019, Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs. Direction générale de l'expertise sur la faune et ses habitats et Direction générale du développement de la faune, 443 p.

PARÉ, M. (2015). Plan de gestion de l'orignal dans la zone 13, pages 244-257

MORIN, M. (2015). Plan de gestion de l'orignal dans la zone 16, pages 300-309

<sup>4</sup> <http://www.mffp.gouv.qc.ca/publications/faune/statistiques/chasse-piege/Orignal-2014.pdf>

## VOIC 8 : Protection de l'habitat des espèces menacées ou vulnérables

**Objectif : Détection des habitats des espèces menacées ou vulnérables**

Indicateur : Nombre de nouveaux signalements

Cible	Fréquence de suivi des indicateurs
Tracer le portait des observations terrain (signalement)	Annuelle

### Mesure de suivi

Tous les sites connus et apparaissant dans la liste des affectations sont enregistrés dans le système géomatique et pris en considération lors de la planification des opérations. La mise à jour des espèces menacées ou vulnérables est effectuée ainsi que l'état de leurs habitats avec l'aide de la direction d'expertise et le personnel du MFFP.

Faire un suivi à l'aide des données du MFFP, du CDPNQ (Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec) ou de toute autre mention dans notre système via les caractéristiques environnementales.

## VOIC 9 : Protection des habitats aquatiques

**Objectif : S'assurer que les ponceaux installés en période hivernale rencontrent les objectifs de protection des habitats aquatiques prévus au niveau réglementaire**

Indicateur : Pourcentage des ponceaux inspectés

Cible	Fréquence de suivi des indicateurs
100 % des ponceaux installés en période hivernale	Annuelle

### Mesure de suivi

Afin de s'assurer de la conformité au RNI, tous les ponceaux qui ont été installés pendant la saison hivernale font l'objet d'une validation de conformité au printemps suivant.

## VOIC 10 : Productivité forestière

**Objectif : Conserver le maximum de superficie forestière productive**

**Indicateur :** Pourcentage des pertes de superficies forestières

Cible	Fréquence de suivi des indicateurs
Respecter les hypothèses de réduction sur les superficies forestières inscrites au PAFIT 2013-2018 (maximum 3.5 %)	Tous les 2 ans

### Mesure de suivi

Suivi réalisé par le MFFP selon la méthode et production d'un bilan aux 2 ans.<sup>5</sup>

## VOIC 11 : Conservation des sols

**Objectif : Minimiser ou diminuer l'orniérage sévère dans les secteurs d'intervention**

**Indicateur :** Pourcentage des assiettes peu, moyennement ou très perturbées

Cible	Fréquence de suivi des indicateurs
Minimum de 85 % des assiettes avec peu d'ornières et 0 % des assiettes très perturbées	Tous les 2 ans

### Mesure de suivi

Suivi réalisé aux 2 ans par le MFFP selon la méthode décrite au PAFIT.

<sup>5</sup> <https://www.mffp.gouv.qc.ca/publications/forets/amenagement/pertes-superficie.pdf>

## VOIC 12 : Rétention et maintien de la structure dans les parterres de coupe

**Objectif : Maintenir des structures résiduelles dans les coupes afin d'assurer un recrutement de bois mort**

Indicateur 12-A : Quantité d'arbres verts, secs & sains et chicots laissés debout (tige/ha)

Cible	Fréquence de suivi des indicateurs
Tracer un portrait	Annuelle

Indicateur 12-B : Quantité de gros débris ligneux de plus de 20 centimètres au sol (tige/ha)

Cible	Fréquence de suivi des indicateurs
Tracer un portrait	Annuelle

### Mesure de suivi

Inventaire selon la méthode développée.

## VOIC 13 : Protection de la régénération et des sols

**Objectif : Minimiser le pourcentage d'occupation des sentiers de débardage**

Indicateur : Pourcentage d'occupation des sentiers de débardage

Cible	Fréquence de suivi des indicateurs
100 % des secteurs d'intervention qui ont < 25 % d'occupation	Annuelle

### Mesure de suivi

Le pourcentage d'occupation des sentiers de débardage est suivi de façon journalière par les superviseurs. Annuellement, le pourcentage d'occupation des sentiers de débardage est évalué selon une méthode valable et reconnue.

## VOIC 14 : Améliorer les connaissances sur l'AFD

### Objectif 14-A : Acquérir et transmettre les nouvelles connaissances sur l'AFD

Indicateur 14-A : Nombre d'activités de transfert de connaissance

Cible	Fréquence de suivi des indicateurs
Participer ou organiser deux activités annuellement	Annuelle

#### Mesure de suivi

Dénombrement des activités.

### Objectif 14-B : Mettre en place des projets innovateurs visant l'amélioration des pratiques forestières

Indicateur 14-B : Nombre de projets, d'expérimentations et essais techniques

Cible	Fréquence de suivi des indicateurs
Réaliser au moins (1) projet par année	Annuelle

#### Mesure de suivi

Dénombrement des projets.

## VOIC 15. Maintien des caractéristiques (haute valeur) identifiées dans les FHVC

**Objectif 15-A : Respect des modalités d'intervention déterminées pour les Forêts à Haute Valeur pour la conservation (FHVC)**

Indicateur 15-A : % des modalités identifiées respectées

Cible	Fréquence de suivi des indicateurs
Respecter 100 % des modalités identifiées aux FHVC	Annuelle

### Mesure de suivi

Validation du respect des modalités lors d'interventions dans une FHVC.

**Objectif 15-B : Évaluer l'efficacité des mesures employées pour maintenir ou améliorer les caractéristiques de conservation applicables.**

Indicateur 15-B : Voir tableau FHVC



## Conclusion

Le programme de suivi et d'évaluation de l'aménagement forestier durable permet de dresser un portrait de l'efficacité des activités reliées aux opérations forestières de Produits forestiers Résolu sur le territoire certifié à la norme boréale nationale FSC®.

Nous visons à ce que l'aménagement forestier que nous réalisons soit conforme aux principes du FSC® et respecte les critères de l'aménagement forestier durable, soit le respect de l'environnement, de l'aspect social ainsi que la viabilité économique.

Le suivi des Valeurs, Objectifs, Indicateurs et Cibles (VOIC) se caractérise par la mise en place et l'amélioration des différents processus de suivi et de mise en œuvre des stratégies supportant les objectifs d'un aménagement durable.

La description de chacun des VOIC permet de prendre connaissance des diverses stratégies et activités à mettre en œuvre en vue d'atteindre les résultats prévus.

De nombreux efforts ont été consacrés à la confection de divers processus, méthodologie, d'outils de contrôle et de validation en lien avec les indicateurs et les cibles de notre système de suivi

Nous tenons à remercier tous nos partenaires pour leur excellente collaboration. Leurs interventions nous ont permis de poursuivre nos efforts pour l'amélioration de nos façons de faire.

## **Annexe 1. Sommaire des dix (10) principes du FSC®**

- 1) RESPECT DES LOIS ET DES PRINCIPES DU FSC ;**
- 2) TENURE DROITS D'USAGE ET RESPONSABILITÉS ;**
- 3) DROITS DES PEUPLES AUTOCHTONES ;**
- 4) RELATION AVEC LES COLLECTIVITÉS ET DROITS DES TRAVAILLEURS FORESTIERS ;**
- 5) BÉNÉFICES DE LA FORÊT ;**
- 6) IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT ;**
- 7) PLAN D'AMÉNAGEMENT ;**
- 8) SUIVI ET ÉVALUATION ;**
- 9) FORÊT DE HAUTE VALEUR POUR LA CONSERVATION ;**
- 10) PLANTATIONS.**

## Annexe 2. Liste des parties prenantes du comité consultatif FSC®

Organismes
Administration régionale Baie-James (Ex. Conférence régionale des élus de la Baie-James)
Association de l'exploration Minière Québec
Association des trappeurs du Nord Ouest
Association des trappeurs de Senneterre
Autochtone Lac Simon/département ressources naturelles
Centre d'entraide et d'amitié autochtone de Senneterre
Club de Motoneige de Lebel-sur-Quévillon
Club de VTT Senneterre
Club Motoneige Lions de Senneterre
Comité vigilance environnemental régional
Conseil des Atikamekw d'Opitciwan
Conseil régional de l'environnement Abitibi-Témiscamingue
Corporation Municipale de Belcourt
Eacom Val d'Or
Fédération des Pourvoyeurs du Québec
Frédéric Gauthier Développement durable
Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James
M. Daniel Lavoie – Trappeur Lebel-sur-Quévillon
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs R10 et R08
MRC Vallée de l'Or
Municipalité Champneuf (Cellule d'Aménagement des Coteaux)
Municipalité Paroisse Senneterre
Produits Forestiers Résolu
Regroupement des Locataires de Terres Public (RLTP)
Représentant des travailleurs usine Senneterre
Ressources GéoMégA
Rexforêt
SCEP forêt Comtois (ex. UNIFOR)
Société de développement économique Lebel-Sur-Quévillon
Syndicat des Producteurs de bois de l'Abitibi-Témiscamingue
Uniboard Val d'Or
Ville de Senneterre

### Annexe 3. Carte des Unités d'Aménagement Forestières (084-51 et 087-51)

